

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA CCAM

LES MODIFICATEURS D'URGENCE

Code P	35 €	Nuit de 20 h 00 à 0 h 00 (MG seulement).
Code S	40 €	Nuit de 0 h 00 à 8 h 00 (MG seulement).
Code U	25,15 €	Nuit de 20 h 00 à 8 h 00 (spés seulement).
Code F	19,06 €	Dimanches et jours fériés.

A noter que le code **modificateur U** pour les médecins spécialistes remplace le **P** (qui ne s'applique qu'aux médecins angiologues non spécialistes).

Ces modificateurs U et P concernent la réalisation d'un acte urgent **le soir après 20 heures, non prévu 8 heures auparavant**.

ASSOCIATION D'ACTES

– Actes réalisés dans le même temps (seuls 2 actes sont cotables)

Code 1	100 %	L'acte dont le tarif est le plus élevé est facturé à taux plein
Code 2	50 %	Facturation du second acte de technique médicale (ATM)
Code 3	75 %	Facturation du second, uniquement pour les actes chirurgicaux portant sur des membres différents, répertoriés ADC (=actes endoveineux avec phlébectomies).

ATTENTION : Pour les actes d'échodoppler, un seul acte peut être tarifé, sauf deux exceptions prévues à la CCAM (acte de procédure EBQM002 et bilan d'ulcère de jambe).

- **EXPLORATION D'UN ULCÈRE DE JAMBE ET DE TROUBLES TROPHIQUES SEVERES** :

- si IPS normaux (ulcère veineux ou autre) :
EJQM004 + EQQM006/2 = 75,60 + 21,12/2 = 86,16 €
- si IPS < 0.9 ou > 1.3 (artériopathie ou médiacalcosé) :
EJQM004 + EDQM001/2 = 75,60 + 69,93/2 = 110,57 €

- **ACTES IDENTIQUES EN BILATÉRAL** : Pour les libellés sans précision de latéralité, il convient de coter 2 fois l'acte en respectant les règles d'associations.

- **ASSOCIATION POSSIBLE D'UN ACTE REMBOURSÉ ET D'UN ACTE NON REMBOURSÉ** : mais l'ANR ne doit en aucun cas apparaître sur la feuille de soins (note d'honoraires).

REMBOURSEMENT SOUS CONDITIONS (concerne la sclérothérapie uniquement)

- Inscrire sur la feuille de soins une croix X si l'acte a été réalisé dans un but thérapeutique (c'est-à-dire actes hors visée esthétique, mais y compris pour les actes sur les saphènes). Ceci est également prévu par les logiciels de télétransmission (code « Remboursement Exceptionnel » ou « sous conditions »).

EXEMPLES DE COTATION :

1. Sclérothérapie bilatérale :

Date des actes	Codes des actes	Activité	Autres actes (K, Cs C, P.) éléments de tarification CCAM		Montant des honoraires facturés
29.02.2024	EJNF002	1	1	X	18,93 €
29.02.2024	EJNF002	1	2	X	9,47 €
Total					28,40 €

2. Echodoppler artériel des membres inférieurs + aorte + prise des IPS :

Date des actes	Codes des actes	Activité	Autres actes (K, Cs C, P, J) éléments de tarification CCAM		Montant des honoraires facturés
29.02.2024	DGQM001	1	1		76,59 €
29.02.2024	EQQM006	1	2		10,56 €
Total					87,15 €

ACTES TECHNIQUES EN PHLÉBOLOGIE (chimiques et thermiques)

1) OCCLUSION DES TRONCS SAPHÈNES PAR SCLÉROTHÉRAPIE SOUS GUIDAGE ÉCHOGRAPHIQUE

Soit 3 actes, **EJSF007, EJSF019, EJSF021.**

Conditions d'application :

- Ces actes concernent les troncs saphènes et leurs récidives.
- Ceci pour un traitement de 1^{ère} intention (en concurrence avec le LEV, la RF).
- Les diamètres sont mesurés à mi-cuisse ou à mi-mollet, en orthostatisme.
- Le reflux doit être documenté antérieurement par un écho-doppler (bilan initial).
- Les scléroses de perforantes ne sont pas tarifables dans la même séance.
- Le tarif comprend le repérage avant procédure, le guidage échographique et le contrôle immédiat.
- La procédure doit faire l'objet d'un compte rendu avec iconographie (photo avant et après l'injection).
- L'acte n'est tarifable qu'une fois pour la PS et si besoin 2 fois pour la GS en cas d'échec ou de résultat incomplet de la première procédure. Une séance supplémentaire serait cotée EJNJ014.
- La mise en place d'une contention n'est pas tarifable en complément de l'acte.
- Il s'agit d'un acte de technique médicale (ATM) et la bilatéralité se fait le cas échéant à 50%.
- Ce sont des actes de sclérothérapie, soumis au remboursement exceptionnel (code RC).

2) OCCLUSION DES TRONCS SAPHÈNES PAR LASER OU RF

soit 4 actes : **EJSF466, EJSF418, EJSF475, EJSF771.**

Conditions d'application :

- L'acte doit exclusivement être réalisé en «secteur opératoire», donc en établissement.
- La contrepartie est l'application d'un GHS pour prise en charge de l'acte ambulatoire.
- Le reflux saphène doit être documenté antérieurement par un écho-doppler (bilan initial).
- Le tarif comprend le guidage échographique et le contrôle immédiat.
- Un échomarkage EJQM001 est cotable en échographie avant la procédure.
- Les actes sans phlébectomies sont des actes de technique médicale (ATM) avec bilatéralité à 50%.
- Les actes avec phlébectomies sont des actes de chirurgie (ADC) avec bilatéralité à 75%.
- L'occlusion thermique de la PS par RF est ajoutée à la nomenclature (HAS 2023).

3) ACTE EJNJ014 DE SCLÉROTHÉRAPIE ÉCHOGUIDÉE

- Séance d'occlusion de veine du membre inférieur avec guidage échographique (autre que les troncs saphènes).
- L'acte peut être effectué à la mousse ou avec un sclérosant liquide.
- Il s'adresse à toute veine accessoire ou tributaire nécessitant une sclérothérapie échoguidée.
- Il n'est pas associable aux actes d'échosclérothérapie des troncs saphènes.
- Il n'est pas associable aux actes endoveineux thermiques de la GS ou de la PS.
- Il n'est pas associable à la sclérothérapie sans guidage EJNF002 sur le même membre.
- Le tarif comprend le repérage avant procédure, le guidage échographique et le contrôle immédiat

4) ACTES SOUMIS AU FORFAIT DE 24 EUROS

- Lorsqu'un acte ou une association d'actes dépassent la somme de 120 euros au tarif conventionnel, le remboursement s'effectue uniquement par le régime général (AMO). Cependant il persiste un forfait non remboursable de 24 € à la charge du patient.
- Il faut donc préciser au patient que cette somme de 24 € ne sera pas remboursée par sa caisse mais est en général prise en charge par les mutuelles. Il faut inscrire le code PAV (Participation Assuré de Ville) sur la feuille de soins ou en télétransmission.
- Vous pouvez faire régler la totalité de l'acte. Le patient sera remboursé à l'exclusion des 24 € (qui seront payés secondairement par la mutuelle s'il en a une).
- Il est possible (mais bien sûr facultatif) de faire un tiers payant. Le patient règle alors uniquement 24 € et sa caisse vous règlera le montant de l'acte au tarif conventionnel auquel elle aura soustrait les 24 €. Ne pas oublier le code PAV.
- A noter que ce forfait de 24 € ne s'applique pas pour les patients en ALD (à la condition expresse que les actes rentrent dans le cadre de la maladie en ALD) ainsi que pour les ACS. Le patient n'a alors rien à régler, mais inscrire néanmoins le code PAV.

5) DÉFINITIONS DES ACTES THÉRAPEUTIQUES SUR LES VEINES ET REMBOURSEMENT

Les textes officiels, et notamment la **CCAM**, introduisent des définitions précises dans la maladie variqueuse, qui reprennent celles de la **CEAP** :

- Varicosité ou télangiectasie = dilatation permanente de veinule intradermique, de diamètre mesuré en orthostatisme inférieur à 1 mm (**CLASSE C1**).
- Veine réticulaire ou varice réticulaire = dilatation permanente de veine sous-cutanée, de diamètre mesuré en orthostatisme de 1 à 3 mm (**CLASSE C1**).
- Varice = dilatation permanente de veine, de diamètre mesuré en orthostatisme de plus de 3 mm (**CLASSE C2**).

Les traitements des varicosités et veines réticulaires classées **C1** sont **NON REMBOURSABLES**. Les traitements des varices classées **C2** sont **REMBOURSABLES**, y compris les **C2 asymptomatiques**.

Au total les choses sont simples :

Le C1 est non remboursable et relève d'une tarification séparée.

Le C2 est remboursable et doit se coter exclusivement en CCAM.

Il y a maintenant une délimitation nette entre actes de soins thérapeutiques remboursables et actes non remboursables.

COTATION DES CONSULTATIONS EN PARCOURS DE SOINS (NGAP)

- Consultation par un Angiologue (code 01)

G + MCG (cotation simplifiée pour C + MMG + MCG)

- Consultation par un Médecin Vasculaire (code 84)

CS + MPS + MCS

- Avis Ponctuel de Consultant pour les spécialistes uniquement (APC)

Il ne s'applique que si le patient est adressé par son Médecin Traitant. Il y a obligation d'un retour écrit du consultant vers le MT pour un avis (sans prescription, sauf urgente). Le patient ne doit pas avoir été vu pour le même motif dans les 4 mois précédents.

- Majoration de Consultation Urgente (MCU)

Réservée aux spécialistes. Le patient doit être adressé par son Médecin Traitant pour un motif urgent. Le spécialiste doit le recevoir dans les 48 heures suivant la demande. C'est une majoration de la consultation de spécialiste qui ne peut en aucun cas être appliquée lors d'un acte technique ni se cumuler avec lui.

LES TARIFS DES CONSULTATIONS SONT ÉTRANGERS À LA CCAM ET SONT FIXÉS PAR LA CONVENTION

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	TARIF SECTEUR 1 ET OPTAM (EN EUROS)	TARIF SECTEUR 2	MODIFICATEURS UTILISABLES
04 04.01 04.01.03.03	APPAREIL CIRCULATOIRE ACTES DIAGNOSTIQUES SUR L'APPAREIL CIRCULATOIRE Échographie des artères cervico-céphaliques [artères de la tête et du cou]				
EBOM001	Échographie-doppler des artères cervico-céphaliques extracrâniennes, sans mesure de l'épaisseur de l'intima-média	1	69,93	69,93	F,P,S,U
EBOM900	Échographie-doppler des artères cervico-céphaliques extracrâniennes, avec mesure de l'épaisseur de l'intima-média	1	0	0	
EBOM002	Échographie-doppler des artères cervico-céphaliques extracrâniennes, avec échographie-doppler des artères des membres inférieurs	1	104,90	104,90	F,P,S,U
EBOM003	Échographie-doppler des vaisseaux cervico-céphaliques extracrâniens avec échographie-doppler transcrânienne des vaisseaux intracrâniens	1	94,16	94,16	F,P,S,U
EAOIM004	Échographie-doppler transcrânienne des vaisseaux intracrâniens, sans épreuve pharmacodynamique	1	54,99	54,99	F,P,S,U
EAOIM003	Échographie-doppler transcrânienne des vaisseaux intracrâniens, avec épreuve pharmacodynamique	1	54,99	54,99	F,P,S,U
EAOIM005	Échographie-doppler transfontanelle des vaisseaux intracrâniens	1	69,93	69,93	F,P,S,U
EAOIM002	Monitoring de la circulation artérielle intracrânienne par doppler pulsé transcrânien	1	43,62	43,62	
04.01.03.04	Échographie des artères du membre supérieur				
ECOM002	Échographie-doppler des artères des membres supérieurs	1	69,93	69,93	F,P,S,U
ECOM001	Examen doppler continu des artères des membres supérieurs avec épreuve dynamique [test d'Allen] et échodoppler des veines des membres supérieurs	1	69,93	69,93	

04.01.03.08	Autres échographies de l'appareil circulatoire					
ELOM001	Échographie-doppler des vaisseaux digestifs	Avec ou sans : échographie-doppler de l'aorte abdominale	1	69,93	69,93	F,P,S,U
ELOJ002	Échographie-doppler des vaisseaux pelviens et péniens, avec épreuve pharmacodynamique par injection transcathéter intracaverneuse	Indication : en milieu spécialisé urologique et/ou andrologique, pour un homme de moins de 60 ans, ayant eu un test oral ou intra-caverneux négatif et ayant accepté l'éventualité d'une intervention chirurgicale. Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale	1	69,93	69,93	F,P,S,U
ELOM002	Échographie-doppler unilatérale ou bilatérale des vaisseaux des bourses et du cordon spermatique		1	37,05	37,05	F,P,S,U
EZOM001	Échographie-doppler d'une fistule artérioveineuse pour circulation extracorporelle		1	69,93	69,93	F,P,S,U
EZOM002	Échographie-doppler pour repérage préopératoire de pédicule vasculaire d'un lambeau de réparation		1	39,45	39,45	F,P,S,U
08.01.02	Échographie de l'appareil urinaire et génital					
JAQM002	Échographie-doppler transcathéter unilatérale ou bilatérale du rein et de ses vaisseaux		1	69,93	69,93	F,P,S,U
19.01.04	Échographie					
YYYY172	Échographie et/ou échographie doppler de contrôle ou surveillance de pathologie d'un ou deux organes intra-abdominaux et/ou intrapelviens, ou de vaisseaux périphériques	À l'exclusion de : échographie de contrôle ou surveillance de pathologie gravidique	1	37,80	37,80	F,P,S,U
04.01.08	Épreuves fonctionnelles de l'appareil circulatoire					
EQOP005	Capillaroscopie périunguéal		1	25,24	19,48	
EQOM003	Étude dynamique de la microcirculation digitale, par pléthysmographie, laser-doppler, thermomètre ou mesure transcathéter de la pression partielle en oxygène [tcPO2]	Avec ou sans : mesure de la pression intra-artérielle digitale à la main et/ou au pied. Test d'hyperthermie postischémique digitale. Étude du réflexe veinoartériolaire. Test de réactivité au froid de la microcirculation digitale. Indication : retentissement microcirculatoire d'une maladie vasculaire des membres. Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale	1	18,93	15,01	
EQOM006	Mesure de la pression intraartérielle d'un membre en au moins 3 points, par doppler transcathéter ou pléthysmographie		1	21,12	21,12	F,P,S,U
EJQP001	Pléthysmographie veineuse des membres inférieurs		1	23,13	19,87	

CODE	TEXTE	ACTIVITÉ	TARIF SECTEUR 1 ET OPTIAM (EN EUROS)	TARIF SECTEUR 2	MODIFICATEURS UTILISABLES
E00M004	Mesure de la distance de marche sur tapis roulant ou par enregistrement électromagnétique, avec mesures de la pression systolique résiduelle de cheville et du temps de récupération [test de Straindness] par doppler continu transcutané ou pléthysmographie	1	0	0	
04.04 04.04.03.07	ACTES THÉRAPEUTIQUES SUR LES VEINES. Autres exèses de veine du membre inférieur				
EJFB001	Séance d'exérèse de segment de varice ou de veine perforante du membre inférieur, par voie transcutanée sous anesthésie locale	1	70,10	66,99	
EJFA008	Exérèse de la grande veine saphène sans exérèse de la crosse, par abord directs multiples sous anesthésie locale	1	94,05	94,05	
EJFA009	Exérèse de la petite veine saphène sans exérèse de la crosse, par abord directs multiples sous anesthésie locale	1	94,05	94,05	
EJFA002	Exérèses multiples de branches de la grande veine saphène et/ou de la petite veine saphène sous anesthésie générale ou locorégionale par abord direct Anesthésie Exérèse des veines saphènes	1	143,22	122,57	A,7
04.04.03.06					
EJFA007	Exérèse de la crosse de la grande veine saphène, par abord direct Anesthésie	1	101,39	85,14	A,J,K,7
EJFA004	Exérèse de la crosse de la petite veine saphène, par abord direct Anesthésie	4	61,59	88,43	A,J,K,7
EJFA006	Exérèse secondaire de la crosse de la grande veine saphène ou de la petite veine saphène, par abord direct Anesthésie	1	285,73	235,06	A,J,K,7
		4	71,48		
		4	71,48		

04.04.03.06	Occlusion de veine du membre inférieur					
EJNF002	Séance de sclérose de varice du membre inférieur, par injection intraveineuse transcutanée sans guidage	Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés.	1	18,93	18,93	Remboursement sous conditions RC
EJNJ014	Occlusion de veine du membre inférieur par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique A l'exclusion de : - Occlusion de la grande veine saphène par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique (EJSF007). - Occlusion de la petite veine saphène par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique (EJSF019). - Occlusion pour récurrence d'insuffisance de la grande veine saphène au triangle fémoral (triangle de Scarpa) et/ou de la petite veine saphène de la fosse poplitée (creux poplité) par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique (EJSF021).	Selon les recommandations du Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire. Facturation : Le tarif prend en compte : - Le repérage échographique pré procédure immédiat - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat. Ne peut pas être codé en association avec une séance d'occlusion de veine de membre inférieur, par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant sans guidage (EJNF002) sur le même membre.	1	37,46	37,46	Remboursement sous conditions RC
EJSF007	Occlusion de la grande veine saphène par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique Avec ou sans : - Sclérose et/ou phlébectomie de veine varicueuse superficielle collatérale et/ou accessoire de la grande veine saphène - Sclérose et/ou ligature de veine perforante du territoire de la grande veine saphène.	- Insuffisance de la grande veine saphène symptomatique associée à un reflux documenté par échodoppler - Traitement de première intention pour un diamètre interne mesuré en coupe échographique transversale à mi-cuisse, en position debout, inférieur ou égal à 8 mm hors ectasie. - Selon les recommandations du Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire. Facturation : Le tarif prend en compte - Le repérage échographique pré procédure immédiat - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat	1	94,64	94,64	Remboursement sous conditions RC
EJSF019	Occlusion de la petite veine saphène par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique Avec ou sans : - Sclérose et/ou phlébectomie de veine varicueuse superficielle collatérale et/ou accessoire de la petite veine saphène - Sclérose et/ou ligature de veine perforante du territoire de la petite veine saphène.	- Insuffisance de la petite veine saphène symptomatique associée à un reflux documenté par échodoppler - Traitement de première intention pour un diamètre interne mesuré en coupe échographique transversale à mi-mollet, en position debout, inférieur ou égal à 8 mm hors ectasie. - Selon les recommandations du Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire. Facturation : Le tarif prend en compte :	1	94,64	94,64	Remboursement sous conditions RC

EJSF021	<p>Occlusion pour résidive d'insuffisance de la grande veine saphène au trigone fémoral (triangle de Scarpa) et/ou de la petite veine saphène à la fosse poplitée (creux poplitée) par injection intraveineuse transcutanée de produit sclérosant avec guidage échographique.</p> <p>Sclérose de cavername de veine saphène</p> <p>Avec ou sans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sclérose et/ou phlébectomie de veine variqueuse superficielle collatérale et/ou accessoire de saphène - Sclérose et/ou ligature de veine perforante du territoire de veine saphène. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le repérage échographique pré procédure immédiat - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat. <p>- Selon les recommandations du Conseil National Professionnel de Médecine Vasculaire.</p> <p>Facturation : Le tarif prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le repérage échographique pré procédure immédiat - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat. 	1	129,69	129,69	Remboursement sous conditions RC Code PAV
EJSF008	<p>Occlusion de la grande veine saphène au-dessus du tiers moyen de la jambe par radiofréquence, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique</p>	<p>Indication : insuffisance de grande veine saphène dont le reflux a été mis en évidence par échodoppler</p> <p>Environnement : en secteur opératoire selon les termes de l'arrêté du janvier 1993</p> <p>Facturation : le tarif prend en compte le guidage échographique</p>	1	147,21	107,88	
EJSF032	<p>Occlusion de la grande veine saphène au-dessus du tiers moyen de la jambe par radiofréquence, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique et phlébectomies homolatérales et/ou ligature de la veine perforante de la grande veine saphène homolatérale</p>	<p>Indication : insuffisance de grande veine saphène dont le reflux a été mis en évidence par échodoppler</p> <p>Environnement : en secteur opératoire selon les termes de l'arrêté du janvier 1993</p> <p>Facturation : le tarif prend en compte le guidage échographique</p>	1	191,43	138,71	
EJSF466	<p>Occlusion de la grande veine saphène au-dessus du tiers moyen de la jambe par laser, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique</p>	<p>Insuffisance de la grande veine saphène symptomatique associée à un reflux documenté par échodoppler.</p> <p>Selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - spécifique au secteur opératoire selon les termes de l'arrêté du 7 Janvier 1993. - Conditions de réalisation selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016. <p>Facturation : Le tarif prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat - La procédure de guidage échographique doit être 	1	150,72	150,72	

EJSF418	<p>Occlusion de la grande veine saphène au-dessus du tiers moyen de la jambe par laser, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique et phlébectomies homolatérales et/ou ligature de veine perforante de la grande veine saphène homolatérale.</p> <p>Avec ou sans : sclérose de veine perforante superficielle, collatérale et/ou accessoire homolatérale</p>	<p>Haute Autorité de Santé (HAS).</p> <p>Insuffisance de la grande veine saphène symptomatique associée à un reflux documenté par échodoppler.</p> <p>Selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Environnement : - spécifique au secteur opératoire selon les termes de l'arrêté du 7 Janvier 1993. - Conditions de réalisation selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Facturation : Le tarif prend en compte : - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat - La procédure de guidage échographique doit être conforme aux évaluations de 2008 et de 2016 par la Haute Autorité de Santé (HAS).</p>	1	187,18	187,18
EJSF475	<p>Occlusion de la petite veine saphène au-dessus du tiers inférieur de la jambe par laser, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique.</p>	<p>Insuffisance de la petite veine saphène symptomatique associée à un reflux documenté par échodoppler.</p> <p>- Selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Environnement : - spécifique au secteur opératoire selon les termes de l'arrêté du 7 Janvier 1993. - Conditions de réalisation selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Facturation : Le tarif prend en compte : - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat - Procédure de radiofréquence possible par validation de la HAS en juin 2023 .</p>	1	157,02	157,02
EJSF771	<p>Occlusion de la petite veine saphène au-dessus du tiers inférieur de la jambe par laser, par voie veineuse transcutanée avec guidage échographique et phlébectomies homolatérales et/ou ligature de veine perforante de la petite veine saphène homolatérale.</p> <p>Avec ou sans : sclérose de veine perforante, superficielle, collatérale et/ou accessoire homolatérale</p>	<p>Insuffisance de la petite veine saphène symptomatique associée à un reflux documenté par échodoppler.</p> <p>- Selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Environnement : - spécifique au secteur opératoire selon les termes de l'arrêté du 7 Janvier 1993.</p>	1	184,34	184,34

	<p>- Conditions de réalisation selon les préconisations formulées par la Haute Autorité de Santé en 2008 et en 2016.</p> <p>Facturation : Le tarif prend en compte : - Le guidage échographique - Le contrôle échographique post procédure immédiat - Procédure de radiofréquence possible par validation de la HAS en juin 2023 .</p>			
EJSA003	<p>Ligature d'une veine profonde du membre inférieur, par abord direct</p> <p>Anesthésie</p>	<p>Indication : traumatisme, risque d'embolie septique, anévrisme rompu</p>	<p>1</p> <p>138,96</p> <p>106,94</p> <p>A,J,K,7</p>	
EJSC001	<p>Ligature de veine perforante du membre inférieur, par vidéochirurgie</p> <p>Anesthésie</p>		<p>4</p> <p>69,28</p> <p>0</p>	
EJSA001	<p>Ligature de plusieurs veines perforantes jambières, par abord direct</p> <p>Anesthésie</p>	<p>Indication : ligature de perforantes en zone cutanée saine</p>	<p>1</p> <p>185,05</p> <p>133,67</p> <p>A,7</p>	
04.04.03.09	<p>Autres actes thérapeutiques sur les veines des membres</p>			
EOBP001	<p>Contention veineuse fixe prenant au moins 2 segments de membre, par pose de bande collante ou cohésive</p>	<p>À l'exclusion de : contention veineuse peropératoire ou postopératoire.</p> <p>Facturation : maximum 2 par semaine</p>	<p>1</p> <p>14,02</p> <p>12,17</p>	
04.04.10.02	<p>Désobstruction de veine</p>			
EPJB015	<p>Évacuation de thrombus de veine superficielle des membres ou du cou, par voie transcutanée</p>		<p>1</p> <p>23,51</p> <p>23,51</p> <p>F,P,S,U</p>	
05 05.02 05.02.02.06	<p>SYSTÈME IMMUNITAIRE ET SYSTÈME HÉMATOPOÏÉTIQUE SUR LE SYSTÈME IMMUNITAIRE Autres actes thérapeutiques sur les vaisseaux et les nœuds lymphatiques</p>			
FCBP001	<p>Séance de compression [pressothérapie] mercurielle d'un membre</p>	<p>Indication : lymphoedème ou phléboedème.</p> <p>Facturation : 10 séances maximum en 6 mois.</p>	<p>1</p> <p>28,80</p> <p>28,80</p>	
FCBP002	<p>Séance de compression [pressothérapie] pneumatique unilatérale ou bilatérale d'un membre</p>	<p>Indication : lymphoedème ou phléboedème.</p> <p>Facturation : 10 séances maximum en 6 mois.</p>	<p>1</p> <p>28,80</p> <p>28,80</p>	



Syndicat National des Médecins Vasculaires

79, rue de Tocqueville • 75017 PARIS
Tél. : 01 87 44 62 60 • Port. : 07 56 37 77 61
Email : secretariat@snmv.fr

C.C.A.M.
N.G.A.P.

NOMENCLATURES DES ACTES EN MÉDECINE VASCULAIRE

2024

kreussler
100...

LSO Medical

VIATRIS

SAMSUNG
by  POLY-MED Solutions
Equipment rental & imaging

Retrouvez
toute l'actualité syndicale
sur le site du S.N.M.V.

L'accès à l'intégralité du site
est réservé aux adhérents
à jour de leur cotisation

www.snmv.fr